



Nombre de conseillers en exercice : 33
Votants : 33
Abstentions :
Pour : 33
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt, le 26 septembre à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

Étaient présents :

Fabrice ROUSSEL,
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noelle CORNO
Laurent GODET
Murielle DINTHER,
Philippe LE DUAULT
Camille BRANCHEREAU,
Laurent BREZAC,
Laurence RANNOU,
Viviane CAPITAINE,
Frédéric CHATELLIER,
Claude LEFORT,
Denis BRIANT,
Jean-Pierre GUYONNAUD,

Anne OLIVIER,
Eric NOZAY,
Nathalie LEBLANC,
Marc FLEURY,
Sylvie LAJEANNE,
Linda DION,
Oscar NAVARRO,
Charlotte PERCHER,
Erwan BOUVAIS,
Annie LE GAL LA SALLE,
Christophe BOUVIER-BRAULT,
Myriam BASOSILA MBEWA,
Christian GUILLEMINEAU,
Bénédicte de LANTIVY,
Sébastien ROUSSEL,

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Philippe RODRIGUES, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET,

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Philippe RODRIGUES à Laurent BREZAC,
Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE,

Martin MOTTET à Noëlle CORNO.

Jean – Pierre Guyonnaud a été élu Secrétaire de Séance.

FIXATION DES TARIFS DES ACTIONS D'ANIMATION EN DIRECTION DES PERSONNES RETRAITÉES, DÉTENTRICES DE LA CARTE PASS SENIORS

DL_2022_09_08

Madame CAPITAINÉ expose :

La Ville de La Chapelle-sur-Erdre a mis en place un dispositif d'aide à l'accès aux loisirs à destination des seniors de La Chapelle-sur-Erdre, c'est-à-dire les personnes de 60 ans et plus, sous conditions de ressources.

A travers ce dispositif la Ville offre des bons d'accès aux loisirs pour accéder aux activités associatives dans tous les secteurs : culture, sport, environnement... Ce dispositif permet, également, de bénéficier de la gratuité d'adhésion à la Bibliothèque Municipale Nelson Mandela, d'accéder à un spectacle à l'espace culturel Capellia et aux activités du Club Amitié-Loisirs.

Afin de favoriser davantage le lien social et de lutter contre l'isolement des personnes âgées aux revenus les plus fragiles, la Ville souhaite faciliter l'accès à certaines activités proposées dans le cadre des Rendez-vous d'automne, organisés entre le 4 et le 17 octobre. Pour cela, elle entend faire bénéficier de la gratuité aux détenteurs de la carte « pass seniors » 2022, pour les activités suivantes :

- séance de cinéma organisée par l'AMIE ;
- promenades sur l'Erdre organisée par l'ANCRE ;
- et atelier nutrition « Échange autour du petit-déjeuner » organisé par le Collectif Alimentation Saine.

Vu l'avis de la Commission Solidarité réunie le 13 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

1. **DE FIXER les tarifs des actions d'animation et prestations en direction des retraitées comme suit :**

Nature de la prestation de service	Tarif initial	Tarifs pour détenteur du « pass seniors »
Séance de cinéma du dimanche 9 octobre 2022, organisée par l'association AMIE	3,00 €	Gratuité
Balades sur l'Erdre en bateau les jeudis 6 et 13 octobre et le vendredi 7 octobre 2022, organisées par l'association l'ANCRE	5,00 €	Gratuité
Atelier nutrition « Échange autour du petit-déjeuner », le vendredi 14 octobre 2022, organisé par le Collectif Alimentation Saine	5,00 €	Gratuité

2. **DE VERSER** sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'AMIE, la somme correspondant au nombre de personnes ayant bénéficié de la gratuité sur la base d'une facture émise par l'association à l'attention de la Ville à l'issue de la séance de cinéma, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO - 610 – 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie
3. **DE VERSER** sous forme d'achat de prestation de service à l'association l'ANCRE dans le cadre de la convention qui sera passée avec cette dernière, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO - 610 – 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie.
4. **DE VERSER** sous forme d'achat de prestation de service dans le cadre d'une convention à Mme Solène BAIL, diététicienne nutritionniste intervenante pour le Collectif Alimentation Saine, cette prestation étant mandatée sur le compte ACSO - 610 – 6188 : achat de prestation de service sans revente billetterie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

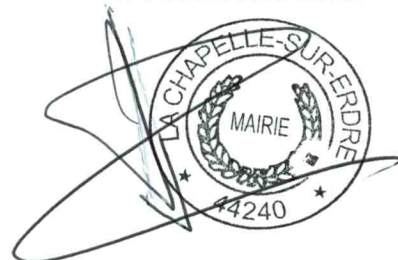
Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

JEAN -PIERRE GUYONNAUD



Pour extrait certifié conforme,
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne le 04 octobre 2022